



Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

SAISON 2019/2020

PROCES-VERBAL N° 26

Réunion du mardi 28 janvier 2020

Président : M. DENIS

Présents : MM. VESQUES – JEREMIASCH – LAWSON – ORTUNO – DJELLAL – LANOIX

Excusés : MM. MARTIN – GODEFROY

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1. Classements initiaux

EPINAY-SOUS-SENART – GYMNASE COMPLEXE SPORTIF – NNI 91 215 99 01

Cette installation n'avait jamais été classée.

Installations visitées par M. GODEFROY de la C.R.T.I.S. le 20/01/2020.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau FUTSAL 2 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Attestation de capacité
- tests in situ du 23/06/2015
- Plan des vestiaires

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en niveau FUTSAL 2 jusqu'au 28/01/2030.

Proposition de classement transmise à la C.F.T.I.S. de la F.F.F. pour décision finale.

GARGES LES GONESSES – STADE PIERRE DE COUBERTIN – NNI 95 268 01 01

La C.R.T.I.S. accuse réception de documents concernant le classement initial du terrain susnommé. M. JEREMIASCH, qui suit ce dossier, les contrôlera et prendra contact avec la Ville.

PARIS – STADE DE LA TOUR AUX PARACHUTES – NNI 75 113 04 01

La C.R.T.I.S. a visité ce jour le stade susnommé pour un classement initial. Dossier suivi par M LANOIX.

1.2. Confirmations de niveau de classement**PARIS – STADE DES FILLETTES – NNI 75 118 02 01**

Installation visitée par M. ORTUNO de la C.R.T.I.S. le jeudi 23 janvier 2020.

Cette installation était classée 5SYE jusqu'au 20/05/2009 puis a été retirée du classement suite à la décision de la C.F.T.I.S. du 15/02/2017.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du dossier et de la demande du propriétaire de confirmation de classement en niveau 5SYE et des documents transmis :

- P.V. de la Commission de Sécurité,
- autorisation d'Ouverture au Public,
- plan du terrain,
- plan des vestiaires,
- tests in situ du 23/06/2015 dont les performances de sécurité ne sont pas conformes à l'article 1.1.5b du Règlement des terrains et installations sportives.

Au regard de ces éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose une confirmation de classement en niveau 5SY jusqu'au 21/05/2029.

Proposition de classement transmise à la C.F.T.I.S. de la F.F.F. pour décision finale.

STAINS – STADE PABLO NERUDA 2 – NNI 93 072 01 02

Installation visitée par M. ORTUNO de la C.R.T.I.S. le lundi 27 janvier 2020.

Cette installation était classée FOOTA11SYE provisoire jusqu'au 01/06/2010.

Une première visite des installations avait été faite le 20/01/2011.

En l'absence des documents nécessaires, l'installation n'a jamais pu être classée.

La Commission demande au propriétaire des installations de lui fournir tous les documents permettant de classer le terrain à savoir :

- attestation de capacité inférieure à 300 places,
- plan de l'aire de jeu et de situation,
- plan des vestiaires.

Dans l'attente de ces documents, la Commission autorise le déroulement des compétitions officielles jusqu'au 30/06/2020.

La distance depuis les vestiaires et l'aire de jeu étant trop importante, la C.R.T.I.S. demande au club d'assurer la protection des officiels et des joueurs.

Il n'y a pas de banc de touche des officiels, il est cependant recommandé pour les niveaux 5 et 6 (article 1.2.4 a du règlement des terrains et installations sportives).

Information communiquée à M. TENNI, Directeur des Sports de la Ville de STAINS, au club et à la C.D.T.I.S. du District de la SEINE SAINT-DENIS.

LOGNES – STADE DU PARC DES SPORTS DU SEGRAIS 2 – NNI 77 258 02 02

Suite à un appel téléphonique de Monsieur MEUNIER, Responsable des Sports de la Ville de LOGNES, le contrôle initial de l'éclairage du terrain susnommé a été effectué le lundi 20 janvier 2020 à 18 h 30. Etaient présents, M. MEUNIER et MILLON représentant la Mairie de LOGNES, M. MARQUES de la C.D.T.I.S. du District de la SEINE ET MARNE et M. GODEFROY de la C.R.T.I.S..

Il a été constaté par le Contrôleur de la C.R.T.I.S. M. GODEFROY que des réglages étaient nécessaires pour un classement minimum en catégorie EFOOT A 11. Un nouveau contrôle sera nécessaire pour entériner le classement de l'éclairage de ce terrain.

Communication de la présente information sera faite à M MEUNIER de la Mairie de LOGNES, au club et à la C.D.T.I.S. du District de SEINE ET MARNE.

1.3. Changements de niveau de classement

DEUIL-LA-BARRE – STADE INTERCOMMUNAL JEAN BOUIN 1 – NNI 95 197 01 01

Reprise de dossier.

Cette installation était classée en niveau 5s jusqu'au 08/02/2020 puis en niveau FOOT A11 SYE PROVISOIRE jusqu'au 21/07/2020

Installations visitées par MFEBVAY de la C.D.T.I.S. du District du Val-d'Oise le 16/12/2019.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau 5 SYE et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Attestation de capacité
- Rapport de visite
- tests in situ du 27/01/2020
- Plan des vestiaires

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en niveau 6SYE jusqu'au 28/01/2030.

Proposition de classement transmise à la C.F.T.I.S. de la F.F.F. pour décision finale.

SUCY EN BRIE – PARC OMNISPORTS TERRAIN 1 – NNI 94 071 01 01

Suite à réception d'un courriel de la Ville de SUCY EN BRIE informant la C.R.T.I.S. que les travaux demandés pour le changement de niveau (5>4 gazon) du terrain susnommé étaient effectués, M. JEREMIASCH a pris contact avec Me GRANJEON, Responsable du Parc des Sports.

Une visite avait été effectuée par la C.R.T.I.S. le 26 juin 2017. Un rapport de cette visite avait été envoyé à la Ville précisant les travaux à effectuer pour obtenir ce niveau. La C.R.T.I.S. rappelle que les vestiaires doivent être modifiés pour être en conformité avec le règlement des terrains de la F.F.F.. Communication de la présente information est faite à Me GRANJEON, au club et à la C.D.T.I.S. du District du VAL DE MARNE.

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1 – Eclairages régionaux (EFOOT A11 et E5)

2.2 – Eclairages fédéraux (E4 – E3 – E2 –E1)

2.3 – Avis Préalables Terrain et Eclairage

VOISINS-LE-BRETONNEUX – PARC DES SPORTS DES GRANDS PRES 1 – NNI 78 688 01 01

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 01/01/2020.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable pour la mise en place d'un gazon synthétique et d'un éclairage.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. donne un avis préalable pour un classement de l'installation en niveau 6SYE minimum et de l'éclairage en niveau E5.

SAINT-FARGEAU-PONTHIERRY – PARC DES SPORTS TETTAMANTI 2 – NNI 77 407 02 02

Cette installation était classée en Niveau 6s jusqu'au 12/11/2019.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable pour la mise en place d'un gazon synthétique et d'un éclairage.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. donne un avis préalable pour un classement de l'installation en niveau 6SYE minimum et de l'éclairage en niveau E5.

3. RENDEZ-VOUS VISITES TERRAINS ET CONTROLES ECLAIRAGE SUIVI DES DOSSIERS

MONTIGNY LE BRETONNEUX – STADE DE LA COULDRE – NNI 78 423 01 03

M. VESQUES de la C.R.T.I.S. effectuera le contrôle de l'éclairage le mercredi 05 février 2020 à 18 h 00. La C.R.T.I.S. demande de matérialiser les 25 points. Les imprimés seront fournis sur place. Information communiquée à M. Michel CRETIN, Adjoint à M. le Maire et au club.

SAINT DENIS – STADE AUGUSTE DELAUNE – NNI 93 066 02 01

M. ORTUNO de la C.R.T.I.S. effectuera le contrôle de l'éclairage le jeudi 20 février 2020 à 18 h 30. Ce dernier demande de matérialiser les 25 points. Information communiquée à M. GRIVOT, Directeur du Service des Sports et au club.

4. DOCUMENTS A TRANSMETTRE A LA C.F.T.I.S.

5. PROCES-VERBAUX C.D.T.I.S.